



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Nombre d'embryons détruits en France

Question écrite n° 23399

### Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le nombre d'embryons détruits en France. En commission spéciale bioéthique, des députés ont attiré l'attention de Mme la ministre sur la destruction probable de 12 000 embryons quand le projet de loi bioéthique sera adopté. Dans les faits, ce sont bien plus d'embryons qui seront détruits. En 2016, les 18 819 embryons âgés de plus de 5 ans étaient voués à disparaître et les 14 955 embryons dont les parents n'étaient pas d'accord sur l'avenir de leur embryon ou qui n'avaient pas répondu depuis longtemps ont aussi été détruits. Le nombre d'embryons détruits interroge. Il apparaît nécessaire qu'il existe une plus grande transparence politique sur la création et la destruction d'embryons. Elle lui demande si elle compte mettre en place une politique limitant la création d'embryons pour en éviter les destructions trop nombreuses.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Emmanuelle Ménard](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23399

**Rubrique :** Bioéthique

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 octobre 2019](#), page 8545

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)